



## I - Communiqué de presse

### Offrir un cadeau en dépensant moins (d'énergie)

*100% Internet et 100% dématérialisé, le nouveau chèque cadeau MaxiCheque réduit les émissions des CO2 en transport et en papier*

**Paris, le 30 avril 2009 –**

**La semaine du Développement Durable**, du 1<sup>er</sup> au 7 avril, a vu une forte mobilisation nationale et des initiatives intéressantes. Elle a été également pour **la société MaxiCheque** l'occasion d'une réflexion forte sur ses propres activités et son marché particulier qui est celui du chèque cadeau pour les particuliers et les entreprises. Le résultat de cette réflexion conforte l'intuition de ses fondateurs : on peut être une société technologique innovante et contribuer à des économies d'énergie, à moins de pollution, et encourager un comportement citoyen sans se priver du plaisir de consommer.

#### **Chèque cadeau papier : le glouton énergivore**

Pour comprendre comment MaxiCheque se distingue, il faut comparer sa « vie » avec celle d'un chèque cadeau papier traditionnel. Lorsqu'une société ou une enseigne en produit un, celui-ci est imprimé sur du papier, transporté dans la société ou envoyé au bénéficiaire. Dans la mesure où le chèque cadeau a une réelle valeur monétaire, il est impératif de le protéger. Cela nécessite de l'encadrer de feuilles de protection (enveloppe, plastique, ruban...), de l'accompagner de documents de validation (facture, bon de livraison...), bref il entraîne à sa suite un nombre important d'éléments annexes qui n'encouragent pas à l'économie de matière première. Lorsque le chèque cadeau papier est adressé au bénéficiaire, il doit être transporté (réseau postal, réseau interne à une entreprise) et il entraîne là encore des frais (timbres ou très souvent des bordereaux d'accusé de réception).

Lorsque le bénéficiaire le reçoit, il doit se déplacer (frais de transport, émission de CO<sub>2</sub>) pour le dépenser dans l'enseigne ou le magasin de son choix, les produits achetés doivent ensuite

être transportés chez le bénéficiaire. Toutes ces étapes font consommer de l'énergie et sont émettrices de CO<sub>2</sub>. Surtout, elles entraînent des coûts indirects aux émetteurs qui pourraient sans doute être mieux employés. On constate très simplement un grand gaspillage de temps, d'argent et d'énergie.

### **MaxiCheque, économie maximum, comportement citoyen maximum**

MaxiCheque, grâce à sa nature entièrement numérique et sur internet, ne coûte en énergie que celle de l'ordinateur que l'on va utiliser pour le dépenser, ainsi, soyons précis, que la connexion internet ! Il faut ajouter, selon les produits achetés, les transports de ces derniers, action difficilement supprimable dans tous les cas de figure sauf si le client achète un produit dématérialisé type téléchargement.

« L'idée originale de MaxiCheque, le chèque cadeau 100% dématérialisé, s'appuie bien sûr sur les possibilités qu'offrent les marchands en ligne de faire à la fois des économies de temps, d'argent et conséquemment, d'énergie au sens propre, » rappelle **Hervé Gicquel, directeur général de MaxiCheque**. « Les exemples d'initiatives et les messages citoyens reçus pendant la semaine du Développement Durable nous ont confirmé que notre solution s'inscrivait dans le raz le bol général autour du gaspillage. MaxiCheque marque le plus souvent une bonne action personnelle ou professionnelle et encourage nos clients à ne dépenser que le nécessaire. En choisissant MaxiCheque, ils savent qu'ils vont faire des économies de matières premières, d'énergie, d'argent, de temps et de logistique énormes ! Nous sommes heureux de pouvoir rendre cela possible. »

### **Des partenaires marchands également engagés**

Par sa nature, MaxiCheque permet des économies importantes. La préoccupation pour l'environnement ne se limite pas au service en lui-même. MaxiCheque accueille parmi ses partenaires marchands des acteurs engagés dans les produits bio et éthiques. [Mademoiselle bio](#), par exemple, propose de la cosmétique bio avec un catalogue de produits répondant à ses exigences bio. [Made in Ethic](#), également, propose des vêtements et des accessoires conçus en coton bio. **Comptoir Ethique** et **Jeu jouet éthique** accepteront très prochainement MaxiCheque comme mode de paiement.

« Il est important d'avoir des partenaires ayant de hauts critères environnementaux, » conclut Hervé Gicquel. « Cela nous permet de mieux apprendre et comprendre ces marchés en pleine croissance, et de participer de manière croissante, pertinente et visible à leur évolution. »

### **RAPPEL : Qu'est-ce que MaxiCheque ?**

MaxiCheque est un chèque cadeau multi-enseigne qui se distingue par les avantages qu'apporte sa totale dématérialisation : MaxiCheque se commande et s'utilise exclusivement en ligne. MaxiCheque s'appuie sur près de 100 partenaires marchands de premier plan, représentant une galerie marchande virtuelle représentant un million d'articles. Sa valeur peut aller de **15 à 143 €** pour une entreprise **ou jusqu'à 150 €** pour les particuliers, **hors exonération**. Il peut récompenser l'excellence d'un collaborateur dans la motivation d'équipe, se transformer en dotation pour les jeux concours, ou en cadeaux pour les fournisseurs ou les clients.

Pour parler à un représentant de **MaxiCheque**, merci de contacter **Sébastien** à l'**Agence Actual** au **01 41 10 41 16** ou sur [sebastien@actual.fr](mailto:sebastien@actual.fr)

**A ce sujet** : n'imprimez ce communiqué de presse qu'en cas d'absolue nécessité !

### **A propos de MaxiCheque**

La société MaxiCheque a lancé en octobre 2007 un service de chèque cadeau d'un genre jusqu'alors inédit : le chèque cadeau **100% internet - 100% dématérialisé**. MaxiCheque s'achète et se dépense sur le net, il est entièrement électronique, de son achat par l'offreur à sa dépense par le bénéficiaire sur plusieurs dizaines de sites marchands ayant un accord avec la société MaxiCheque, couvrant un vaste choix, de **l'électronique grand public, aux ventes privées, en passant par les voyages...** MaxiCheque se découvre, s'achète et se valide sur [www.maxicheque.com](http://www.maxicheque.com).